

Madame la députée, Monsieur le député, Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur.

Vous avez à examiner le projet de loi sur la Refondation de l'École et les projets de décret sur le réaménagement de la semaine scolaire. À ce sujet, le GRIP (Groupe de réflexion interdisciplinaire sur les programmes), porteur de l'expérimentation SLECC (Savoir Lire Écrire Compter Calculer), tient à attirer votre attention sur deux points, à son avis, majeurs.

Le premier touche à l'organisation de la semaine scolaire au primaire ; le second au Conseil national des programmes, et par voie de conséquence à l'élaboration des programmes.

Pour ce qui est de l'allongement de la semaine scolaire à l'école primaire, les débats se sont focalisés sur les transferts de charges induits par les propositions du ministre. Or si compréhensibles soient les motifs d'inquiétude des collectivités territoriales et des organismes sociaux pour le financement des activités périscolaires, ils ne doivent pas pour autant en faire oublier un autre qui a trait à la question cruciale des apprentissages de base et plus précisément au temps qui doit leur être consacré.

De ce point de vue, force est de constater que le rétablissement envisagé de la semaine de quatre jours et demi ne change rien à la situation antérieure et même parfois l'aggrave puisque le temps des apprentissages peut, dans certains cas, diminuer légèrement.

C'est là un contresens gravissime de nature à compromettre le redressement souhaitable et urgent des médiocres résultats de l'école primaire.

Chacun sait en effet que le temps dévolu aux premiers apprentissages est incompressible – sauf à réduire ceux-ci à un rudiment d'un autre âge – ; ce que

soulignait d'ailleurs en 1998 l'inspecteur général Jean Ferrier dans un rapport remis à Madame Royal<sup>1</sup>.

Le retour à la semaine de 27 heures de cours étalées sur quatre jours et demi est une condition impérative pour la transmission des savoirs de base à contenus culturels élevés qui sont seuls de nature à garantir la réussite au collège et au lycée.

Il est aussi impératif – et les deux questions sont liées - de faire inscrire dans la loi le principe de l'indépendance du Conseil supérieur des programmes par rapport au gouvernement ainsi que la transparence de ses débats.

Il convient en effet que ce Conseil supérieur soit à l'avenir ouvert aux savants, aux meilleurs des spécialistes disciplinaires, à tous les courants pédagogiques sans exception, aux praticiens les plus confirmés ainsi qu'à des élus de la Nation. Il convient également qu'il soit soumis à l'obligation de rendre public l'état d'avancement de ses travaux dans des rapports d'étape réguliers.

C'est la seule manière de faire en sorte que les programmes scolaires, colonne vertébrale de l'enseignement, échappent à l'emprise de coteries et d'intérêts particuliers qui ont influé négativement sur leur conception ces dernières décennies.

Aucun des problèmes que connaît l'école : retards en lecture et en calcul au primaire, difficultés au collège, délitement des enseignements au lycée ne peut être réglé si la refondation élude ces questions primordiales.

Le GRIP

Mai 2013

---

<sup>1</sup> « la qualité des apprentissages et les progrès des élèves sont en relation directe avec le temps consacré aux apprentissages », *Améliorer les performances de l'école primaire*, Rapport de Monsieur Jean Ferrier, 1998.

